

Un Prince romain à l'Hôtel de Ville de Lausanne

Autor(en): **Olivier, Frank**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **58 (1950)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-45181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un Prince romain à l'Hôtel de Ville de Lausanne

I

Dans le tome IX, seconde série, des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, M. Maxime Reymond a réuni, en 1911, quelques articles sur les successifs Hôtels de Ville de Lausanne. On y lit, à la page 324, que « nous ne savons rien des peintures sur toile qui décoraient l'ancien bâtiment » et que « la seule peinture ancienne qui subsiste est celle qui domine la porte de la grande salle voûtée des pas perdus ». Au fond des pas perdus ouvrent diverses portes, dont celles qui donnent accès à la salle où siège le Conseil communal et aux tribunes.

Cette peinture porte une date : 1684. Peinte à l'huile sur panneau en bois de peuplier, nous dit-on. Elle a été remise en son état premier par le consciencieux et compétent restaurateur de tableaux qu'était le peintre Joseph Vuillermet, en 1902. Son ellipse allongée est sertie par un cadre plat, gris ; elle mesure 0,86 × 0,54 m. Placée assez haut, mal éclairée, on la détaille malaisément, et l'attention se porte instinctivement sur la figure centrale, au détriment de tout le reste.

Benjamin Dumur, qui l'a certainement vue de près, en a fait pour M. Reymond une description que je m'excuse de retoucher sur quelques points. Au centre — exactement au premier plan — le « jeune homme beau comme un antique » est tout simplement un Génie ailé. De la droite, il tient une bannière aux couleurs de Lausanne, qui porte les initiales de l'ancienne devise de la ville : L. C. E. (*Lausanna Civitas Equestris*). Il nous regarde bien en face. De sa gauche, il fait sur ses lèvres le geste du silence. Mais une photographie meilleure que le médiocre cliché des *M. D. R.* ne montre pas trace du sourire qu'a cru voir B. Dumur : le Génie est aussi sérieux que peut l'être un



Hôtel de Ville de Lausanne : tableau par H. U. Fisch.

jeune homme. Le socle de marbre sur lequel il est assis porte en majuscules romaines, sur deux lignes à sa droite : NIHIL SILĒ / TIO VTILIVS ; à sa gauche, à la hauteur de la seconde ligne, la date 1684. Au-dessus, à droite d'un pan de la draperie, la photographie marque (beaucoup mieux que je ne l'avais deviné sur le cliché) deux bases de majuscules superposées et qui ne peuvent être que des L, non des E. B. Dumur ne les mentionne pas ; je ne sais qu'en faire, aucune combinaison des sigles L. L. en latin n'y satisfaisant, mais je ne peux pas les supprimer. Si l'on pensait aux initiales du peintre, on ferait fausse route : il s'appelait Hans Ulrich Fisch ; d'autre part, une extension de la légende latine est exclue parce qu'inutile. Sur le socle de marbre, à la droite du Génie, une coupe en verre, à pied renflé comme celui des Römer, des grappes de raisin avec leurs feuilles et une aiguière en métal repoussé dont le pied est caché par un autel circulaire qui occupe le devant, à notre gauche. Une guirlande tenue par des mascarons en orne le haut, son chapiteau porte quelques fruits, je ne sais lesquels (grenades?), avec leur feuillage.

L'arrière-plan est beaucoup plus curieux et animé. D'en bas, on n'en voit rien. A droite, on reconnaît aisément (dit B. Dumur) le portail de notre Hôtel de Ville. Retenons ce fait. « Toute une théorie de femmes, qui paraissent émues et agitées, y accourt. » Ce bataillon compact part du fond de la place et dégorge d'une haute baie qui ouvre sur la place. Toutes ces femmes se touchent. Ce sont bien des femmes et rien que des femmes. Plusieurs lèvent les bras ; à leur tête, nous tournant le dos, une matrone s'adresse à ce que B. Dumur appelle « un personnage, costumé à l'antique, au maintien grave et qui semble parlementer ». Et les matrones, quel est donc leur costume, sinon le costume romain conventionnel, comme celui du personnage ? Personnage ? C'est un enfant, debout non « sur le seuil » mais sur la deuxième marche au pied desquelles la dame s'adresse à lui. Instinctivement, il a les gestes que le fameux bronze étrusque du Musée archéologique de Florence, l'*Arringatore*, a fixés pour nous depuis sa découverte en 1566. A deux marches au-dessus de la matrone, il n'est pas plus haut qu'elle et il lui tient tête, tandis que, dans l'embrasure de la fenêtre, à l'étage au-dessus, un homme d'âge (B. Dumur dit : une femme) regarde l'enfant

et tend l'oreille. A même hauteur, dans l'angle rentrant, la photographie me laisse tout juste pressentir, à peine discerner, une femme en retrait ; ce qui s'embrume dans la lucarne inférieure dissimule-t-il aussi un être vivant ? Mais les femmes, elles, sont bien vivantes : que viennent-elles réclamer ici ? Et les trois projectiles ronds, dont un sur la marche où se tient le garçon, l'autre derrière lui, le troisième retombant dans l'angle rentrant, à hauteur du fronton — nous n'allons pourtant pas les prendre pour des balles ? Admettons que ce sont pelotons de laine, lancés par ces dames. Et ajoutons-y un quatrième, qui vient de jaillir des mains qui se dressent à gauche de la première matrone. Il ne semble pas que B. Dumur y ait fait attention.

Enigme ? Ce n'est pas nous qui la proposons, mais bien le Sphinx accroupi à l'extrême gauche. Je vous fais grâce de ses pattes de devant, mais je retiens son regard, qui vise directement l'entrée, l'enfant et l'homme à la fenêtre. A quoi cela rime-t-il donc ? M. Reymond se couvre de l'autorité de B. Dumur qui « croit que le médaillon (notre peinture) fait allusion au secret que devait tenir tout fonctionnaire de la ville de Lausanne ». Personne n'en doute, je suppose ; le Génie le montre et la légende le dit. Mais cela n'explique pas la scène, vrai sujet de ce panneau : une manifestation passionnée de tant de femmes, un enfant qui leur tient tête, un homme âgé qui, de haut, assiste au drame. C'est là l'énigme que nous propose le Sphinx et qu'on n'a pas, jusqu'ici, résolue. A vrai dire, ces messieurs ne l'ont même pas tenté. Ou n'y ont pas réussi.

Qu'on me permette donc de proposer une solution. D'ailleurs, je n'ai qu'à céder la parole à plus compétent que moi. En l'espèce, à Caton l'Ancien ; le Censeur, si l'on préfère.

« Au moment où j'écris — dit mon auteur — je n'ai pas à ma disposition *le discours de Caton* d'où je tire ce qui suit ; mais, sans prétendre en reproduire la belle tenue et la force, je garantis la réalité des faits. Les voici donc. » Et d'exposer ce qui suit :

Il était d'usage à Rome, autrefois, que les sénateurs fussent accompagnés à la curie par leurs fils porteurs de la toge prétexte. Cette fois-là, il y avait à voter sur une importante affaire dont la discussion fut ajournée au lendemain ; décidé de ne pas dire mot de l'affaire jusqu'à votation faite. Le petit Papirius avait assisté à la séance avec son père ; de retour, la mère demanda à son fils ce dont on avait traité.

A quoi l'enfant de répondre qu'il fallait s'en taire et qu'il n'était pas permis d'en parler. Femme, elle n'en est que plus acharnée à savoir de quoi il retourne ; ce secret et ce silence exaspèrent son insistance ; elle presse l'enfant et le pousse si fort que celui-ci recourt à une charmante et délectable blague. — Sur quoi la discussion a porté au Sénat ? Décider s'il serait plus utile à la chose publique qu'un homme ait deux épouses, ou qu'une femme ait deux maris.

La dame s'affole, sort bouleversée, porte la nouvelle aux autres matrones. Le lendemain, un bataillon serré de mères de famille se porte vers le Sénat ; en larmes elle supplie qu'une femme ait deux hommes, plutôt qu'un homme deux femmes. Les sénateurs entrant à la curie restent ahuris : que signifie ce déchaînement de femmes et que viennent-elles nous chanter là ? Lors le petit Papirius s'avance au milieu de la curie, raconte toute l'affaire, l'insistance de sa mère et ce qu'il lui a répondu.

On embrasse l'enfant, on le félicite de sa fermeté, de son ingéniosité et le Sénat vote sur-le-champ que, dorénavant, les pères n'amèneront plus leurs fils à la curie — exception faite pour le seul Papirius. Et, dans la suite, pour honorer le garçon, on lui donna le surnom de Praetextatus, pour avoir, à l'âge de la prétexte, montré qu'il savait si bien garder le silence et manier la parole.

La séance du Sénat et la décision prise de garder le silence ; la scène entre la mère et l'enfant, l'appel aux femmes, l'assaut donné au Sénat, la résistance de l'enfant et sa récompense — cela fait bien cinq actes qui s'enchaînent. Un Hogarth en aurait tiré quelques planches ; notre peintre ne pouvait pas, sur son minuscule panneau, exposer toute l'histoire. Il s'est borné à en représenter l'essentielle péripétie, aussi bien qu'il l'a pu, se concentrant sur l'assaut des matrones, la résistance de l'enfant et un sénateur attiré par la rumeur et cherchant à y comprendre quelque chose. De ce qui est proprement un fabliau il a tiré une scène de drame. Et il ne pouvait faire autrement, même s'il n'avait pas pris presque toute la place pour son Génie du silence et les agréments — fruits, vin — symboles des réunions où l'on se raconte, à table, à la cave ou au *carnotzet*, dans notre pays comme ailleurs, de bonnes histoires qui ensuite font leur chemin.

Cela nous autorise-t-il à dire, avec B. Dumur, que notre panneau est « l'œuvre d'un artiste de beaucoup de talent et que, par son style et sa facture, il se rattache à l'école de N. Poussin ? » Ce sont de bien grands mots, et je m'en sens incapable. De Hans Ulrich Fisch, attesté par le Manual de la Chambre écono-

mique, précisons qu'il s'agit de H. U. Fisch II, fils médiocre d'un père distingué, peintre verrier surtout, Argovien, mort en 1686 ; H. U. Fisch III n'entre pas ici en ligne de compte. Son talent, me semble-t-il, est tout au plus habileté de main. Or c'est la composition qui importe. Ce gigantesque porte-bannière emplumé, accaparant un bon tiers du panneau, permet à peine de discerner ce qui doit expliquer et justifier son geste. Son auteur a-t-il vraiment absorbé l'enseignement du grand Poussin, contemporain de Descartes et de Pierre Corneille, de ce génie « d'ordonnance d'esprit ferme, méditatif, quelque peu doctrinaire, porté aux généralisations intellectuelles et aux abstractions plastiques, poursuivant dans l'univers l'invisible plan qui se déroulait dans sa tête », comme le définit magistralement Elie Faure ? *Et in Arcadia ego* — des bergers découvrent une stèle funéraire et en déchiffrent l'inscription ; l'esquisse, au Louvre, porte la légende manuscrite : *La felicità soggetta alla morte* ; cette euphorie que la mort ne respecte pas, qui ne sentirait cela d'entrée, même avant de faire intervenir le raisonnement ? Et qui ne serait immédiatement saisi par ce qu'on ne peut autrement appeler que l'architecture de ses grandes compositions humaines (les *Sept Sacrements*, par exemple) ? Poussin, mort vingt ans auparavant, en 1665, à Rome, a beau avoir été réduit en enseignement officiel en France, notre Argovien n'en a rien su tirer. Ce qu'on voit bien, c'est la marque de l'époque ; il n'y aurait pas de date que nous dirions, sans hésitation : plein règne de Louis Quatorzième. Mais ce qui, chez Poussin, était symbole émouvant n'est plus ici qu'un rébus — et l'est si bien resté que personne n'a plus su l'expliquer.

Mais le sujet choisi pour illustrer une maxime politique déconcerte par son amphigouri ? Moins qu'on ne pourrait croire. Lorsque, après tant de siècles où l'histoire sainte avait, presque seule, alimenté la peinture après la mosaïque, lorsqu'on a cherché à se libérer de tant d'Echelles de Jacob, de Moïses sauvés des eaux, de Jugements de Salomon, d'Annonciations, de Nativités, de Fuites en Egypte, de Massacres des Innocents, de Crucifiements, sans oublier les Jugements Derniers, on a recouru à la mythologie grecque et à l'histoire profane, et ici la romaine a naturellement eu la primauté. En quoi notre homme est tout simplement de son temps, un temps où l'on faisait au collègue

encore pas mal de latin, dans l'espoir de mieux entrer dans l'esprit de sa langue maternelle, sans doute, mais aussi pour acquérir en même temps quelques notions de morale sociale. De surcroît, on pouvait en retenir un éventuel moyen de truchement européen commun, chose que nous ne connaissons plus. Vous rappelez-vous, encore une grande génération plus tard, en 1722, Saint-Simon ambassadeur extraordinaire en Espagne, harangué à brûle-pourpoint par un considérable chanoine de Tolède, en latin, et se levant et lui répondant du tac au tac : *Domine* (c'est notre Monsieur, plus solennel) avec un bon quart d'heure de son propre latin ? De quoi la jeunesse présente, marque-t-il, lui parut tout éplapourdie.

La matière ne manquait pas. Les auteurs latins y fournirent d'abondance. Virgile et Ovide offraient leurs poèmes ; Tite-Live et Quinte-Curce, leurs histoires ; mais n'oublions pas les recueils d'antiquailles comme les Nuits Attiques d'Aulu-Gelle ni les Faits et Dits Mémorables que Valère Maxime amassa pour l'instruction de la jeunesse et l'utilité des orateurs. C'est Aulu-Gelle qui est responsable de notre panneau et nous en donne la clé. Il est seul à avoir sauvé l'anecdote de l'oubli, car Macrobe la lui a simplement reprise dans ses *Saturnales*, deux bons siècles et demi plus tard, et sans même lui faire la politesse de le nommer.

II

Nous pourrions nous en tenir là, et, quelque intérêt que cela présente, nous n'avons point à rechercher ce qui, dans d'autres villes et dans ce que l'allemand dénomme si justement ses Rathäuser, maisons où siège le Conseil, est analogue à ce qui nous a retenu ici. Mais pourquoi ne pas avouer que je me suis difficilement résolu à dire mon sentiment sur cette curieuse œuvre, et que je l'ai gardé par devers moi pendant de longues années ? Tout, ici, décourage l'intérêt. On peut supposer que la forme peu favorable de ce panneau, actuellement dessus de porte, lui a été imposée par son premier emplacement — or nous ignorons où et quel il était, avant la reconstruction de l'édifice actuel. Sa place, au-dessus de la porte par où passent les conseillers communaux, est peut-être symbolique ; mais, mal éclairé et guindé à une distance astronomique, même l'Argonaute Lyncée

n'en pourrait distinguer le sujet, en déchiffrer la légende, en analyser la grisaille. Je passe sur sa médiocrité, même en me disant que le major Davel l'a probablement vu. Inconvénients mineurs, auxquels il serait facile de remédier. Mais ce qui, essentiellement, me retenait, c'est que le fond historique de cette anecdote, son authenticité (si le mot n'est pas trop fort) me paraissait à tout le moins contestable. Alors, à quoi bon, dans une Revue sérieuse, faire un sort à ce qui pourrait n'être qu'une galéjade ? Qu'on m'excuse donc, si je me vois obligé de m'étendre quelque peu sur ce qui n'est pas du domaine de l'histoire vaudoise.

Cela demande quelques précisions que je condense autant que possible. Notre anecdote, nous la devons d'abord à un érudit qui mérite pleine confiance. Les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle sont sans doute le produit d'un goût exclusif de l'antiquaille, choses, gens et langue, mais elles sont d'une scrupuleuse honnêteté et montrent d'esprit critique ce qu'en pouvait avoir un homme quelque peu borné mais — je le répète — parfaitement honnête, dans la deuxième moitié du second siècle de notre ère, à Rome. Comme à nous tous, il lui arrive de se tromper, mais il ne cherche jamais à nous tromper pour satisfaire son goût. Les vingt livres de son recueil renferment une foule de renseignements sans prix. Et quand leur compilateur nous dit, en son livre I, chapitre 23, avoir lu un discours du vieux Caton, ne l'avoir pas sous la main mais le résumer de son mieux, nous pouvons le croire.

Discours de Caton, avons-nous dit. Deux mots sur l'homme et ses œuvres ne seront pas de trop. M. Porcius Cato, l'Ancien, le Censeur, est né en 234, s'est battu dès 216 contre Hannibal, a vu en Italie la fin de cette terrible guerre en 207, a revêtu sa première charge en 204, est consul en 195, censeur en 184 — resté célèbre par la rigueur qu'il y a montrée. Il est mort, encore vigoureux, en 149, trois ans avant la destruction de la ville ennemie, qu'il n'avait cessé de réclamer. Il a excellé en tout, relève Tite-Live qui en a fait un magnifique éloge, mais se trompe sur son âge quand il le fait encore plaider à quatre-vingt-six ans et traîner en justice un adversaire à quatre-vingt-dix ans ; mais il est hors de doute que ce terrible homme, qui domine de haut ses contemporains, a passé sa vie d'orateur à prendre à l'occasion la défense de peuples exploités et indignes-

ment traités par Rome, à foncer contre ses ennemis politiques (il n'est pas de Rome ni de grande famille) et à repousser leurs attaques. A maintenir l'ordre comme il le comprenait et à faire respecter les lois, il a dépensé une activité, un esprit de suite, une vigueur et une faconde inlassables et, bien que l'honnêteté soit une des vertus les plus relatives, surtout en politique, il a réussi à ne jamais donner prise à ses ennemis et à triompher de leurs attaques quarante-quatre fois !

Or cet homme si remarquable comme soldat, général, magistrat est en même temps exceptionnel dans ce qui relève de ce que nous appelons littérature. Il avait (entre autres) écrit en son solide, pittoresque et dru langage une histoire de Rome, dont on ne peut trop déplorer la perte, alors que les rares historiens romains qui l'avaient précédé s'étaient servis du grec. Qu'on me permette de laisser de côté ici d'autres écrits, tous intéressants, pour ne retenir que ses discours de tout genre. Ici, il faut marquer que Caton semble bien avoir été le premier, à Rome, à rédiger ses discours pour les conserver : il est manifeste qu'il y tenait ; d'aucun ancien orateur romain il ne nous est parvenu autant de fragments. Chose singulière, Cicéron, dans ses premiers grands ouvrages sur l'éloquence politique à Rome et la politique, n'en sait véritablement rien de précis. Il ne les connaît pas. Tout d'un coup, vers la fin de sa vie, il les lit avec un intérêt passionné et les exalte ; il sait que Caton en a laissé plus de cent cinquante. Que s'est-il passé ? On en a justement inféré que la famille venait de consentir à ce qu'on les publiât, et nous en savons assez sur la technique éditrice à Rome à ce moment-là pour être sûrs que l'édition en a été bien faite. Il y a d'ailleurs encore une autre face à ce problème et je l'indique, personne, autant qu'il m'en souvient, ne s'y étant arrêté. C'est la raison qui a fait rechercher et sortir ces vieux papiers, aux fins de publication. Je soupçonne — pour ne pas dire que je suis convaincu — que le désir de faire pièce à Jules César, après que Caton d'Utique, arrière-petit-fils du Censeur, avait préféré la mort à la servitude (début 46), a été déterminant ; quoi qu'il en soit, l'intérêt de Cicéron pour ces discours est remarquable, et nous ne pouvons que déplorer de n'en avoir que des bribes — environ la moitié des titres et, de quelques-uns, juste de quoi regretter ce qui nous manque. Leur valeur historique est considérable.

Nous avons donc affaire à un de ces discours publiés approximativement quarante-six ans avant J.-C., et dont un fragment a été indirectement recueilli quelque deux siècles plus tard. Quel discours ? Contre un certain Galba (Ser. Sulpicius Galba, connu plus tard comme redoutable orateur). Mais il y en eut deux, l'un tenu en 149 avant J.-C., l'autre en 167. Duquel s'agit-il ? On a longtemps cru que c'était celui de 149, de l'année où Caton est mort. Erreur. Seul celui de l'an 167 est possible. Et voici à quelle occasion il fut prononcé. Paul-Emile, rentrant de la Macédoine conquise avec un butin fantastique, était en instance de triomphe. Mais il avait durement mené ses légionnaires, qui l'accusaient d'avoir gardé pour lui plus que sa part de butin. Ses soldats envahirent le Capitole, firent rapporter le décret et mirent en scène une petite mutinerie dont Galba, commandant de la Seconde légion, soutenait et excitait les meneurs. On dit même qu'il a inventé alors l'obstruction parlementaire. Parce qu'il était ennemi personnel de son général. Nous savons qu'un magistrat considérable prit alors la parole pour défendre Paul-Emile, et il est infiniment probable qu'après lui Caton, lui aussi, se jeta dans la mêlée et soutint sa prétention au triomphe par le discours dont notre anecdote est le seul fragment conservé. C'est que le propre fils de Caton avait fait la campagne de Macédoine sous les ordres de Paul-Emile, dont il avait de surplus épousé une des filles.

Qu'on veuille bien retenir ceci : un ennemi personnel mène la charge contre le général en chef ; un ami de la faction du général et un allié le défendent et l'emportent. Nous avons là une de ces innombrables luttes qui constituent la trame de l'histoire romaine, depuis les temps peu lointains où celle-ci sort de la brume des légendes pour entrer peu à peu dans la lumière de ce que nous appelons l'histoire. Ces luttes intestines qu'on décèle dès le berceau de la République se sont prolongées en s'exaspérant jusqu'à l'établissement de l'Empire, pendant cinq siècles, et c'est vraiment Jules César qui en a précipité la fin, scellée par la prise de pouvoir de celui que nous appelons Auguste. L'histoire de la République romaine est celle du Sénat, et l'histoire du Sénat est celle des grandes *gentes*, des familles qui n'ont cessé de se disputer la prééminence et, par suite, les grandes charges, civiles, militaires et religieuses.

Ces familles ne sont pas autre chose que des *dynasties princières* ; leurs alliances les portent au pouvoir, d'où les précipitent des factions devenues plus puissantes. Elles n'ont reculé devant rien pour déboulonner ceux qui les gênaient, et l'assassinat des Gracques, peu après la mort du Censeur, n'est que le prélude aux proscriptions ultérieures. Ces familles princières sont de plus ou moins haute noblesse ; au-dessous des plus illustres *gentes*, auxquelles je ne connais, ailleurs, rien de vraiment comparable, et avant d'arriver aux grandes familles plébéiennes, il y a ce qu'on appelle les familles nobles *mineures*. C'est à ce degré qu'appartiennent les Papirius. Leur *gens* est de très ancienne extraction ; nous savons que son nom a subi le léger changement entraîné par la transformation, en latin seulement, de la prononciation de l's intervocalique en r — et de Papisius a passé à Papirius, ce qui nous amène à la première moitié du quatrième siècle avant notre ère. Cicéron savait encore lequel des Papirius, dictateur en 339, avait été le premier à s'écrire ainsi. La famille a commencé son ascension à l'époque des décemvirs (milieu du cinquième siècle), elle atteint le faite dès la moitié du siècle suivant et s'y maintient (à notre connaissance) jusqu'en 272. Son plus illustre représentant est L. Papirius Cursor, cinq fois consul dans la seconde moitié du quatrième siècle, deux fois dictateur, triomphateur trois fois : c'est lui qui est venu à bout des Samnites, après des guerres sans cesse renouvelées, où l'avance des Romains vers le sud de la péninsule avait subi de très dangereux revers. Son fils, de même nom, a revêtu le consulat deux fois et célébré un triomphe en 272, Tarente étant ramenée à l'ordre après la disparition du formidable condottiere Pyrrhus et l'échec total de sa tentative de se créer un royaume grec dans le sud de l'Italie et en Sicile. Cela fait, tout bien compté, quelque chose comme un siècle et trois quarts d'énergie et de haute activité pour cette famille. Et, dans n'importe quelle nation, à n'importe quel moment, de pareilles destinées sont rares.

Après cela, la famille décline rapidement ou plutôt disparaît, sans que nous en sachions la raison. Ceux qui, plus tard, portent le même nom gentilice sont plébéiens et n'ont rien à voir avec notre *gens*. Cicéron n'a pas assez de railleries pour eux. Or, nous connaissons les surnoms de plusieurs des authentiques Papirius et, ce qui me faisait hésiter à admettre notre Praetextatus au

nombre des membres légitimes de cette grande race — et par suite m'inclinait à lui dénier toute existence historique, c'est que ce sobriquet ne paraissait que dans l'anecdote dont nous devons la connaissance au seul Aulu-Gelle. Les apocryphes n'intéressent vraiment que dans la littérature dite sacrée. Qu'on y joigne encore ceci : l'écho qu'il a enregistré du discours de Caton est curieusement imprécis en sa chronologie, sans qu'on puisse en rendre responsable Aulu-Gelle. C'est bien Caton qui parle : « autrefois », dit-il ; « cette fois-là » ; on décide sur-le-champ « que les pères n'amèneront plus leurs fils à la curie ». Ce n'est pas avec ça qu'on peut situer une décision importante, dont il n'y a pas la moindre trace ailleurs. Et Caton était aussi historien... Je n'apprends sans doute rien à personne en rappelant la beauté et la précision du système des noms, chez les mâles des grandes familles à Rome. Le gentilice (Papirius) marque l'appartenance de l'individu (prénom : Lucius, fils de... petit-fils de...) à la *gens* ; à quoi s'ajoute un surnom (Cursor) qui, le plus souvent, était à l'origine un sobriquet, et qui permet de suivre les différentes branches de la *gens* et d'en caser les ressortissants. De ces surnoms, nous ignorons presque toujours l'origine et trop souvent le sens précis ; ils ont parfois pris un lustre si grand qu'on s'est vu obligé de les différencier par un additionnel surnom. On ne mentionne généralement une branche de la *gens* Cornelia que sous le surnom de Scipion — mot latin qui signifie la Trique — et, sans toucher aux deux Africains, un des Scipions récents s'appelle de surplus Nasica — parce qu'il avait un nez impétueux, ou un bout de nez, ou du nez ? Ici, nous avons un Praetextatus. Mais ni inscriptions, ni texte aucun (sauf notre fragment) ne connaissent ce surnom. Il n'existait pas pour les historiens de la Rome antique qui ont fait de profondes recherches sur l'histoire des familles gouvernantes, véritables *familles princières* comme les appelle Fr. Münzer dans ses admirables *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien* (1920), familles sur lesquelles il nous a donné un trésor d'informations dans l'encyclopédie que nous appelons le Pauly-Wissowa. Mais ce Praetextatus, quel était son prénom ? Son père ? Il n'est pas nommé. Vraiment, l'étonnement ici mène tout droit au scepticisme.

Il a fallu la sortie du sol, imprévue, d'un fragment d'inscription latine, en 1925, pour nous faire reviser notre jugement. Il y

a véritablement eu un Papirius Praetextatus, juste au moment où la famille va entrer dans la nuit. Le nom est incomplet du prénom, si j'en crois la reproduction que j'ai sous les yeux, et que voici : Papirius L(uci) f(ilius) M(arci) n(epos) Praetextatus — fils de Lucius, petit-fils de Marcus. Censeur, il est chargé avec son collègue de mener les travaux d'adduction d'eau à Rome d'une source sise derrière l'actuelle Tivoli et qu'on appela l'Anio Vieux. C'est la seconde grande entreprise de cette espèce, à Rome, quarante ans après la première adduction (Aqua Appia). En l'année 272, Rome devient une grande ville, elle a pris contact avec le monde grec, elle ne s'est pas encore heurtée aux Carthaginois. On se rappelle que c'est précisément cette même année que, Tarente pacifiée, L. Papirius Cursor II fêta sur elle son triomphe ; il est fils de Lucius ; on admet qu'il est petit-fils de Spurius, ayant déjà connu le triomphe en 294, les deux inscriptions mutilées des Fastes triomphaux se complétant. Mais notre Praetextatus retrouvé, s'il est fils d'un Lucius, est petit-fils d'un Marcus — donc d'une branche différente. Qu'on veuille bien excuser ces longueurs. C'est que le très précieux ouvrage sur les Aqueducs de Rome que Frontin, maître des eaux et restaurateur de leur service, commença dès 97 après J.-C. et termina sous le règne de son maître Trajan, porte en son chapitre VI ceci (j'abrège) : « Quarante ans après l'adduction de l'Appia, M'Curius Dentatus exerçant alors la censure avec L. Papirius Cursor, mit en adjudication l'amenée dans la Ville de l'eau qu'on appelle aujourd'hui l'Anio Vieux. » Exactement, l'an 272. L'erreur, ici, est désormais manifeste, car l'inscription l'emporte sur le livre ; ce n'est pas le Cursor qui a dirigé les travaux, c'est un parent sans cela inconnu, Praetextatus de par son surnom. Est-ce celui que nous cherchons à situer d'après le discours de Caton ?

Plus d'un siècle sépare son plein âge d'homme du moment où Caton a parlé d'un enfant de même surnom et de père inconnu. Je ne vois rien qui autorise à les confondre, même en remontant dans la vie du Censeur de 272 jusqu'à son enfance, au moins quarante ans plus tôt. Mais il ne faut pas oublier que Caton savait fort bien ce qu'il faisait — orateur rompu à toutes les roueries du métier — en laissant le père dans l'ombre et en ne donnant aucune précision chronologique. Il s'adresse à des soldats et, on le savait, contre un fauteur de troubles qui est un

de leurs officiers supérieurs ; mais il se garde bien de mentionner leur grand chef, à qui ils en voulaient. Il faudrait vraiment une pénétration extraordinaire pour arriver à démontrer le rapport qu'a cette grosse histoire pour rire avec la question qu'on sait avoir été en jeu : votre général aura-t-il ou n'aura-t-il pas son triomphe, ce triomphe que vous voulez empêcher ? Il ne faudrait pas non plus me beaucoup presser pour me faire dire que ce n'est là qu'une galéjade, impossible à pousser à d'autres qu'à des troupiers. Oui, je sais — il y a eu, à Rome, des soulèvements massifs de dames. Je n'en rappelle qu'un, et Caton le connaissait bien, d'autant mieux que, s'étant employé, consul en charge, à le réduire, il avait été bousculé ; mais il s'agissait de rapporter une loi somptuaire, loi d'exception autrefois justifiée, mais dont ces dames ne voulaient plus. Leurs robes et leurs bijoux étaient en cause et Caton, tout formidable qu'il fût en passe de devenir, n'en mena pas large devant leur charge (loi Oppia, de 215, abrogée en 195 par la loi Valeria Fundania, malgré l'opposition du parti de Caton). Le leur a-t-il revalu plus tard, en les blaguant comme il l'a fait ici ?

Ceux qui, en histoire, ont toujours le mot document à la bouche négligent parfois une chose : c'est de nous dire comment le comprendre pour le faire valoir. Et ici, je ne puis pas me taire sur ce qui a sans doute immédiatement frappé ceux qui ont repris le récit d'Aulu-Gelle. La toge est le vêtement civil de tout ce qui compte, à Rome. Les sénateurs portent, à cette pièce de laine blanche, une large bordure de pourpre — toge prétexte. Leurs fils ont aussi la prétexte jusqu'au moment où ils entrent au service. Donner le surnom de porteur de la prétexte au fils d'un sénateur important, c'est tout simplement lui conférer un privilège (ici, c'en est un) qui n'en est pas un et qu'ont tous ses camarades aussi bien que lui. Notre Papirius a ce sobriquet. Qu'est-ce qui le lui a valu, à lui ou à quelque prédécesseur ? Nul besoin de me presser : nous n'en savons rien.

N'empêche que je ne vois plus de raisons pour douter qu'il y ait eu un (ou plusieurs) Papirius Praetextatus. Dans son dernier fascicule, paru à la fin de 1949, après une interruption de plus de sept ans, le Pauly-Wissowa, tome XVIII, 2, 2^e tiers, lui a donné sa reconnaissance officielle par un article signé de feu Fr. Münzer. Mais vous n'y trouverez aucune réponse aux ques-

tions que je me suis posées à son propos. Et, lorsqu'avec un autre grand connaisseur de ces questions, C. Cichorius, qui s'est d'ailleurs fourvoyé sur un point, Münzer déclare exquise et charmante la bourde énorme de cet enfant prodige, je me permets de trouver que son jugement reproduit trop fidèlement celui que nous a transmis le bonhomme Aulu-Gelle. Rappeler ce que nous savons de la matrone romaine, alors, et de la puissance paternelle nous mènerait trop loin de limites que nous avons peut-être déjà dépassées. Mais il est permis d'exprimer l'espoir que la présence permanente d'un prince romain, à l'entrée des salles où siègent les Conseils de notre ville, ne choquera aucun de ses membres, quelles que soient ses convictions politiques ou son idéologie. Il a beau n'avoir pas été reconnu pendant de longues années, la discrétion qu'il recommande et illustre est de tous les temps et garde toute sa valeur.

FRANK OLIVIER.

M. le Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, de quoi relève le Cabinet iconographique, a très obligeamment mis à notre disposition la photographie d'où est tiré notre cliché ; nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.